

Fiche de Données de Sécurité

ADESILEX LPF

Fiche du 6/8/2013, revision 2

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1. Identificateur de produit
Dénomination commerciale: ADESILEX LPF
 - 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange.
Adhésif polymérique en solvants organiques.
Usages déconseillés :
==
 - 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
Fournisseur:
MAPEI FRANCE SA- Z.I. du Terroir - 29 av. Léon Jouhaux - F-31140 SAINT ALBAN
- Personne chargée de la fiche de données de sécurité:
sicurezza@mapei.it
- 1.4. Numéro d'appel d'urgence
MAPEI FRANCE SA - phone: +33-5-61357305
fax: +33-5-61357314
www.mapei.fr (office hours)
Centre Antipoison ORFILA : numéro: +33-01.45.42.59.59

SECTION 2: Identification des dangers

- 2.1. Classification de la substance ou du mélange
Critères des Directives 67/548/CE, 1999/45/CE et amendements successifs :
Propriété / Symboles:
 F Facilement inflammable
 Xi Irritant
 N Dangereux pour l'environnement
 - R Phrases:
 R11 Facilement inflammable.
 R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
 R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
 R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :
Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage



Symboles:

-  Xi Irritant
-  F Facilement inflammable
-  N Dangereux pour l'environnement

R Phrases:

- R11 Facilement inflammable.
- R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
- R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long

Fiche de Données de Sécurité

ADESILEX LPF

terme pour l'environnement aquatique.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

S Phrases:

S16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

S23 Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols (terme(s) approprié(s) à indiquer par le fabricant).

S24 Éviter le contact avec la peau.

S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S9 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

Contient:

colophane

: Peut déclencher une réaction allergique.

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

2.3. Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

Autres dangers:

Aucun autre danger

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes de la Directive CEE 67/548 et du Règlement CLP et classification relative :

25% - 50% solvant naphta naphtélique léger (pétrole), hydrotraité (*)

Numéro Index: 649-341-00-2, CAS: 92062-15-2, EC: 295-529-9

F,Xn,Xi,N; R67-65-38-11-51/53

⚠ 2.6/2 Flam. Liq. 2 H225

⚠ 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315

⚠ 3.10/1 Asp. Tox. 1 H304

⚠ 3.8/3 STOT SE 3 H336

⚠ 4.1/C2 Aquatic Chronic 2 H411

20% - 25% acétate d'éthyle

REACH No.: 01-2119475103-46-xxxx, Numéro Index: 607-022-00-5, CAS: 141-78-6, EC: 205-500-4

F,Xi; R11-36-66-67

⚠ 2.6/2 Flam. Liq. 2 H225

⚠ 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319

⚠ 3.8/3 STOT SE 3 H336

5% - 10% Naphta hydrotraité à point d'ébullition bas (*)

Numéro Index: 649-328-00-1, CAS: 64742-49-0, EC: 265-151-9

F,Xn,Xi,N; R65-38-11-51/53-67

⚠ 2.6/2 Flam. Liq. 2 H225

⚠ 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315

⚠ 3.10/1 Asp. Tox. 1 H304

⚠ 3.8/3 STOT SE 3 H336

⚠ 4.1/C2 Aquatic Chronic 2 H411

DECL*

Fiche de Données de Sécurité

ADESILEX LPF

5% - 10% Naphta à point d'ébullition bas - non spécifié
Numéro Index: 649-383-00-1, CAS: 92045-53-9, EC: 295-434-2
F,Xn,Xi,N; R11-38-51/53-65-67
⚠ 2.6/2 Flam. Liq. 2 H225
⚠ 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315
⚠ 3.10/1 Asp. Tox. 1 H304
⚠ 3.8/3 STOT SE 3 H336
⚠ 4.1/C2 Aquatic Chronic 2 H411
DECL*

0.49% - 1% colophane

Numéro Index: 650-015-00-7, CAS: 8050-09-7, EC: 232-475-7
Xi; R43
⚠ 3.4.2/1-1A-1B Skin Sens. 1, 1A, 1B H317

*DECL: Substance classée selon la Directive 67/548/CEE.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Retirer immédiatement les vêtements contaminés.
Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit, même en cas de doute.
Laver entièrement le corps (douche ou bain).
Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.
En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.
Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

NE PAS faire vomir.
Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.
Il est possible d'administrer du charbon actif dans de l'eau ou de l'huile de vaseline minérale médicinale.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Le produit s'enflamme facilement en cas de contact avec une source d'ignition.
En cas de contact avec les yeux, le produit provoque des irritations importantes qui peuvent se prolonger pendant plus de 24 heures et, en cas de contact avec la peau, provoque une inflammation considérable accompagnée d'érythèmes, d'escarres ou d'oed

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).
Traitement :
(voir le paragraphe 4.1)

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Fiche de Données de Sécurité

ADESILEX LPF

Aucun en particulier.

CO2 ou extincteurs à poudres.

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

Les fumées générées lors d'un incendie peuvent contenir les vapeurs des composés initiaux ou /et des produits toxiques ou irritants non identifiés.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Éliminer toute source d'allumage.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir les fuites avec de la terre ou du sable.

Éliminer toutes les flammes libres et les sources possibles d'ignition. Ne pas fumer.

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser rapidement le produit en utilisant des vêtements de protection.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

Laver à l'eau abondante.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir également les paragraphes 8 et 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Ne pas fumer durant le travail.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Les boîtes doivent toujours bien être fermées.

Conserver dans des locaux toujours bien aérés.

Conserver à une distance éloignée de flammes libres, d'étincelles et de sources de chaleur.

Éviter l'exposition directe au soleil.

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Fiche de Données de Sécurité

ADESILEX LPF

Matières incompatibles:
Aucune en particulier.
Indication pour les locaux:
Frais et bien aérés.
7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Aucune utilisation particulière

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle
acétate d'éthyle - CAS: 141-78-6
ACGIH - LTE mg/m3: 1441.31 mg/m3, 400 ppm
SUVA - LTE mg/m3: 1400 mg/m3, 400 ppm - STE mg/m3: 2800 mg/m3, 800 ppm
NDS - LTE mg/m3: 200 mg/m3
NDSch - LTE mg/m3: 600 mg/m3
Valeurs limites d'exposition DNEL
N.A.
Valeurs limites d'exposition PNEC
N.A.
8.2. Contrôles de l'exposition
Protection des yeux:
Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires.
Protection de la peau:
L'adoption de précautions spéciales n'est pas requise pour une utilisation normale.
Protection des mains:
Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc.
L'utilisation de gants en LLPDE (0,06mm), en nitrile (0,4mm) ou en butyle (0,5mm) est conseillée. Les gants en latex sont déconseillés.
Protection respiratoire:
Utiliser un dispositif de protection des voies respiratoires adéquat.
Tous les équipements de protection individuelle (E.P.I) doivent être conformes aux normes CE qui les régissent (telles que EN 374 pour les gants et EN 166 pour les lunettes). Ils doivent être maintenu en bon état et stockés de manière adéquate.
La vie des E.P.I qui permettent de se protéger contre les agents chimiques dépend de différents facteurs (typologie d'emploi, facteurs climatiques, conditions de stockage ...) qui peuvent concourir à réduire leur durée de vie mentionnée dans les normes CE.
La consultation du fournisseur des E.P.I est toujours recommandée.
Il faut former l'opérateur à l'utilisation correcte des E.P.I.

Risques thermiques :
Aucun
Contrôles de l'exposition environnementale :
Aucun
Dans le cas de insuffisant aération utiliser masque avec des filtres AK2 (EN 141).

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
Aspect: liquide
Couleur: ambra
Odeur: typique

Fiche de Données de Sécurité

ADESILEX LPF

Seuil d'odeur : N.A.
 pH: N.A.
 Point de fusion/congélation: N.A.
 Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition: 63 °C
 Inflammation solides/gaz: N.A.
 Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion : N.A.
 Densité des vapeurs: ==
 Point éclair: - 20 °C
 Vitesse d'évaporation : N.A.
 Pression de vapeur: 97 kPa (23°C)
 Densité relative: 0,85 g/cm³ (23°C)
 Densité des vapeurs: ==
 Hydrosolubilité: partiellement soluble
 Solubilité dans l'huile : ==
 Viscosité: 2600 mPa.s (23°C)

Température d'auto-allumage : == °C
 Limite d'inflammation à l'air(% en vol.): N.A.
 Température de décomposition: N.A.
 Coefficient de partage (n-octanol/eau): N.A.
 Propriétés explosives: N.A.
 Propriétés comburantes: N.A.

9.2. Autres informations

Miscibilité: N.A.
 Liposolubilité: N.A.
 Conductibilité: N.A.
 Propriétés caractéristiques des groupes de substances N.A.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- 10.1. Réactivité
 - Stable en conditions normales
- 10.2. Stabilité chimique
 - Stable en conditions normales
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses
 - Peut s'enflammer au contact d'acides minéraux oxydants, d'agents d'oxydation forts.
- 10.4. Conditions à éviter
 - Stable dans des conditions normales.
- 10.5. Matières incompatibles
 - Eviter le contact avec des matières comburantes: le produit pourrait s'enflammer.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux
 - Aucun.

SECTION 11: Informations toxicologiques

- 11.1. Informations sur les effets toxicologiques
 - Voies de pénétration:
 - Ingestion: Oui
 - Inhalation: Oui
 - Contact: Non
 - Renseignements toxicologiques sur le produit:
 - Comme les données toxicologiques sur le mélange ne sont pas disponibles, il faut considérer la concentration de chaque substance pour évaluer les effets toxicologiques dérivant de l'exposition au mélange.
 - Voici les informations toxicologiques concernant les principales substances présentes dans le

Fiche de Données de Sécurité

ADESILEX LPF

mélange :

Informations toxicologiques concernant le mélange :

N.A.

Informations toxicologiques concernant les substances principales présentes dans le mélange :

acétate d'éthyle - CAS: 141-78-6

a) toxicité aiguë:

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 1600 mg/l

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Lapin = 4935 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 11.3 g/kg

solvant naphta naphténique léger (pétrole), hydrotraité (*) - CAS: 92062-15-2

LD50 (rat) oral >2000 mg/kg

acétate d'éthyle - CAS: 141-78-6

LD50 (rabbit) oral: 4935 mg/kg

Corrosivité/Pouvoir irritant:

Peau:

Le contact peut causer une irritation.

Oeil:

Le contact direct peut causer une irritation

Pouvoir sensibilisant:

Aucun effet n'a été remarqué.

Cancérogénèse:

Aucun effet n'a été remarqué.

Mutagénèse:

Aucun effet n'a été remarqué

Teratogénèse:

Aucun effet n'a été remarqué

Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandés par le Règlement 453/2010/CE indiquées ci-dessous sont à considérer N.A.:

a) toxicité aiguë;

b) corrosion cutanée/irritation cutanée;

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

e) mutagénicité sur les cellules germinales;

f) cancérogénicité;

g) toxicité pour la reproduction;

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;

j) danger par aspiration.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Il n'y a pas de données disponibles sur le mélange

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans l'environnement.

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

acétate d'éthyle - CAS: 141-78-6

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 717 mg/l - Durée h: 48

Point final: LC50 - Espèces: Algues = 3300 mg/l - Durée h: 48

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 230 mg/l - Durée h: 96

12.2. Persistance et dégradabilité

N.A.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

N.A.

Fiche de Données de Sécurité

ADESILEX LPF

- 12.4. Mobilité dans le sol
N.A.
- 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB
Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune
- 12.6. Autres effets néfastes
Aucun
Il n'y a pas de données disponibles sur le mélange

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1. Méthodes de traitement des déchets
Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.
91/156/CEE, 91/689/CEE, 94/62/CE et amendements successifs.
Disposial de produit non durci (EC code): 08 04 09
Le code européen des déchets qui est suggéré est basé sur la composition du produit. Selon le champ d'application spécifique il peut être nécessaire de lui attribuer un code différent.

SECTION 14: Informations relatives au transport

- 14.1. UN number
N. ONU: 1133
- 14.2. Nom d'expédition des Nations unies
ADR-Nom expédition: UN 1133 ADHESIVES
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport
RID/ADR: 3, III
ADR-Numéro supérieur: NA
Aérien (ICAO/IATA): 3, III
Maritime (IMO/IMDG): 3, III
QUANTITE LIMITEE (3.4.6. ADR e 3.4.2. IMDG)
Dangerous goods in limited quantities
EMS no.: F-E,S-D
- 14.4. Groupe d'emballage
- 14.5. Dangers pour l'environnement
Polluant environnemental ADR :
Polluant marin: Non
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
EMS no.: F-E,S-D
- 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC
Non

SECTION 15: Informations réglementaires

- 15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Dir. 67/548/CEE (Classification, emballage et étiquetage des substances dangereuses)
Dir. 99/45/CE (Classification, emballage et étiquetage des préparations dangereuses)
Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)
Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)
Dir. 2006/8/CE
Règlement (CE) n°1907/2006 (REACH)
Règlement (CE) n°1272/2008 (CLP)
Règlement (CE) n°790/2009 (ATP 1 CLP)
Règlement (EU) n°453/2010 (Annexe I)
Règlement (EU) n°286/2011 (ATP 2 CLP)

Fiche de Données de Sécurité

ADESILEX LPF

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Aucune

REACH Regulation (1907/2006)

REACH Regulation (1907/2006) – All. XVII: N.A.

REACH Regulation n°1907/2006 (REACH) – Art. 59 (Substances in "Candidate List"): N.A.

CLP Regulation n°1272/2008 (CLP) and s.m.i.

Directive n°1999/45/CE (Dangerous Preparation) and s.m.i.

Directive n°67/548/CEE (Substances) and s.m.i.

Directive 2000/39/CE and s.m.i. (Professional threshold limit)

Directive 105/2003/CE (Seveso III): N.A.

ADR Agreement – IMDG Code – IATA Regulation

VOC (2004/42/EC) : 651,2 g/l

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

no

SECTION 16: Autres informations

Texte des phrases cités sous l'en-tête 3:

R11 Facilement inflammable.

R36 Irritant pour les yeux.

R38 Irritant pour la peau.

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

NP: La substance n'est pas classée cancérogène car elle contient en poids moins de 0.1% de benzène.

Paragraphe modifié par rapport à la version précédent:

Fiche de Données de Sécurité

ADESILEX LPF

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise
 SECTION 2: Identification des dangers
 SECTION 3: Composition/informations sur les composants
 SECTION 4: Premiers secours
 SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie
 SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle
 SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques
 SECTION 11: Informations toxicologiques
 SECTION 12: Informations écologiques
 SECTION 14: Informations relatives au transport
 SECTION 15: Informations réglementaires

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.
 Principales sources bibliographiques:

NIOSH - Registry of toxic effects of chemical substances

I.N.R.S. - Fiche Toxicologique

SAX'S - Dangerous properties of industrial materials

Istituto Superiore di Sanità - Inventario Nazionale Sostanze Chimiche

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.
 Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
LTE:	Exposition à long terme.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STE:	Exposition à court terme.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWA	Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures par jour. (Standard ACGIH)
OEL:	European threshold limit value
VLE:	Threshold Limiting Value.
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.

Fiche de Données de Sécurité ADESILEX LPF

N.A.: N.A.
N.D.: